

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, le 21 mars à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 15 mars 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LESTIEN accueille Madame Sabelyne DESMEDT remplaçante de Madame Manuella POIROT qui a donné sa démission.

**Présents :** M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. PAJAK, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, M. ENJARY, M. ROUGELOT, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ODIENNE, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT.

**Absents :** Mme ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. DESHAYES), Mme DAUMAIN (pouvoir donné M. PAJAK), Mme RICHIER (pouvoir donné à Mme CHABRIER), Mme DEZARD (pouvoir donné à M. GOWIE), Mme GHEERBRANT (pouvoir donné à M. ENJARY), Mme LAGRANGE (pouvoir donné à M. DESHAYES).

**Secrétaire de séance :** Mademoiselle Marie CHABRIER

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h55.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

Monsieur LESTIEN annonce que ce compte-rendu n'est pas encore finalisé et qu'il sera distribué la semaine prochaine et donc approuvé lors du troisième conseil municipal.

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur LESTIEN rappelle le principe de gratuité des fonctions d'élus. Cependant, le législateur a mis en place depuis 1945 un système d'indemnités destiné à couvrir les frais liés à l'exercice des fonctions. Le système actuel permet d'indemniser le maire à hauteur d'un plafond qui représente 55 % de l'indice brut 1015 indice majoré 821 soit en euros 24 692,26 par an (brut) ou 2 057,68 € par mois.

Pour les adjoints, le plafond est à 22 % de ce même indice soit 9 876,90 € par an (brut) ou 823,07 € par mois.

Compte tenu des sujétions et de la pratique des années passées, Monsieur LESTIEN propose de fixer les indemnités à hauteur des plafonds.

En réponse à une question, Monsieur LESTIEN annonce qu'il va se mettre en temps partiel à 50 % vis à vis de son employeur dans un premier temps pour ensuite passer en congé sans solde afin de se consacrer pleinement à ses fonctions électives. Afin d'être complet et transparent, Monsieur LESTIEN annonce qu'il briguera également un poste de Vice Président à la Communauté de Communes.

➤ *Le conseil par 21 voix et 6 abstentions décide de fixer les indemnités du maire et des adjoints aux taux maximum, soit respectivement 55 % et 22 % de l'indice brut 1015 pour la durée du mandat.*

Monsieur MORIN demande s'il est possible de connaître la raison des six abstentions.

Monsieur ETIENNE répond que les six élus de la liste Atout Forges qui se sont abstenus l'ont fait tout simplement parce que les indemnités du maire et des adjoints sont l'affaire de la municipalité.

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur LESTIEN annonce le mode opératoire normal dans une commune de plus de 3500 habitants où le principe de proportionnalité doit être appliqué pour la création de toutes les commissions, ce qui signifie que pour chaque commission, il faudrait :

- Que le conseil fixe le nombre de sièges à pourvoir.
- Qu'il y ait une suspension de séance pour permettre à chaque liste de présenter par écrit ses candidats, plus le temps nécessaire pour photocopier et distribuer les bulletins.
- Faire la répartition entre les deux listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit typiquement pour Forges pour 5 sièges à pourvoir le ratio 4/5 + 1/5.

Afin de simplifier tout cela et de gagner du temps, Monsieur LESTIEN propose l'ouverture complète des commissions, hormis pour la commission permanente d'appels d'offres pour laquelle il faudra s'en tenir au ratio précité.

Cette proposition recueille l'accord unanime du conseil.

### **Première commission** : Travaux Environnement.

Adjoint de référence Monsieur Daniel BOUCHON

Candidats :            Monsieur Georges GOWIE  
                              Monsieur Michel PAJAK  
                              Monsieur Jean-Luc VYNCKE  
                              Monsieur Pierre AUDONNEAU  
                              Monsieur Yves DESSAUX

Monsieur LESTIEN précise que si les travaux sont plutôt gérés en interne dans l'équipe municipale, les questions liées à l'environnement devront s'enrichir de compétences et de points de vue extérieurs.

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix).*

### **Deuxième commission** : Culture

Adjointe de référence Madame Armelle ROUFFIGNAC

Candidats :            Mademoiselle Marie CHABRIER  
                              Madame Sophie DEZARD  
                              Monsieur Pierre ENJARY  
                              Monsieur Jean-Luc VYNCKE  
                              Madame Sylvie BOURDARIAS  
                              Madame Sylvie LAGRANGE

Cette commission devra mettre en place une politique culturelle élargie, intégrant notamment le thème de l'accès à la lecture.

➤ *Les six candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix).*

### **Troisième commission** : Urbanisme et développement local

Adjoint de référence Monsieur Georges GOWIE

Cette commission sera appelée à moduler son fonctionnement et son élargissement en fonction du secteur abordé, urbanisme ou développement local mais également en fonction des sujets abordés. Cette commission devra intégrer la concertation avec la population et les acteurs économiques de la commune.

Candidats :           Monsieur Michel PAJAK  
                          Madame Céline DAUMAIN  
                          Monsieur Hervé DEMEURE  
                          Madame Carole ODIENNE  
                          Monsieur Pierre AUDONNEAU  
                          Madame Valérie OVERZEE  
                          Monsieur Daniel BOUCHON  
                          Monsieur Christophe MARI pour l'urbanisme  
                          Monsieur Gilles ETIENNE pour le développement économique  
                          Monsieur Bernard MORIN pour le développement économique

➤ *Les dix candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix).*

**Quatrième commission** : Scolaire petite enfance  
Adjointe de référence Madame Claire CHABRIER

Monsieur LESTIEN annonce que les directrices des deux écoles ont été ou vont être rencontrées pour faire un point sur la situation, et qu'il sera très impliqué dans cette commission notamment les premiers mois, compte tenu des attentes.

Candidats :           Madame Muriel PETRUZZELLA  
                          Madame Amélie GHEERBRANT  
                          Madame Sophie DEZART  
                          Madame Carole ODIENNE  
                          Monsieur Daniel BOUCHON

Les élus de la liste Atout Forges annoncent qu'ils ne souhaitent pas participer à cette commission en tant qu'élus puisque certains d'entre eux ont déjà des responsabilités en tant que représentants de parents d'élèves.

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

**Cinquième commission** : Finances  
Adjoint de référence Monsieur Michel PAJAK

Monsieur LESTIEN souhaite que soit mis en place un véritable Débat d'Orientation Budgétaire dès 2009 et une logique de programmation pour les six ans à venir.

Candidats :           Madame Carole ODIENNE  
                          Monsieur Pierre AUDONNEAU  
                          Monsieur Loïc ROUGELOT  
                          Monsieur Bernard MORIN  
                          Monsieur Daniel BOUCHON

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

**Sixième commission** : Communication, relations aux usagers  
Adjointe de référence Madame Céline DAUMAIN

Cette commission devra notamment avoir pour objectifs la poursuite de l'information municipale sous forme papier, la création d'un site internet et en relation avec le 1<sup>er</sup> adjoint et l'amélioration des services rendus aux Forgeois.

Candidats :           Mademoiselle Marie CHABRIER  
                          Madame Valérie OVERZEE  
                          Monsieur Jean-Luc VYNCKE  
                          Monsieur Pierre ENJARY  
                          Monsieur Christophe MARI

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

**Septième commission** : Animation, relations avec les associations  
Adjoint de référence Monsieur Jean-Luc VYNCKE

Cette commission devra travailler avec la commission Culture pour ce qui concerne la programmation événementielle.

Candidats :  
Madame Ghislaine RICHIER  
Madame Claire CHABRIER  
Monsieur Michel PAJAK  
Monsieur Pierre ENJARY  
Monsieur Hugues DESHAYES

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

**Huitième commission** : Cohésion sociale  
Adjointe de référence Mademoiselle Marie CHABRIER

Il s'agit de la commission dont le champ d'actions est actuellement le moins bien défini. Le premier travail consistera donc à définir ce champ de manière à ce que toutes les couches sociales soient intégrées dans un traitement global et dans une logique de cohésion sociale.

Candidats :  
Madame Carole ODIENNE  
Madame Amélie GHEERBRANT  
Madame Valérie OVERZEE  
Monsieur Bernard MORIN  
Madame Sabelyne DESMEDT

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

### **CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur LESTIEN annonce que la constitution d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil est obligatoire dans un délai de six mois après les élections. C'est un sujet sérieux puisque ce règlement doit être approuvé par le conseil et peut être déféré à la censure du juge administratif. Monsieur BOUCHON assurera la présidence du groupe de travail.

Candidats :  
Monsieur Yves DESSAUX  
Monsieur Pierre AUDONNEAU  
Madame MURIEL PETRUZZELLA  
Monsieur HUGUES DESHAYES

➤ *Ces quatre candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPELS D'OFFRES**

Monsieur LESTIEN rappelle que la proportionnalité pour cette commission doit être strictement respectée, soit le ratio 4/5 + 1/5 tant pour les cinq membres titulaires que pour les cinq membres suppléants.

Monsieur BOUCHON précise que pour une procédure d'appel d'offres donnée, la commission se réunit généralement trois fois en journée.

Candidats :

Titulaires

Monsieur Michel PAJAK  
Monsieur Georges GOWIE  
Madame Muriel PETRUZZELLA  
Monsieur Daniel BOUCHON  
Madame Sabelyne DESMEDT

Suppléants

Monsieur Hervé DEMEURE  
Madame Sophie DEZARD  
Monsieur Pierre ENJARY  
Monsieur Pierre AUDONNEAU  
Monsieur Hugues DESHAYES

Madame DESMEDT émet le souhait d'une concertation préalable pour la fixation des dates de réunion.  
Monsieur LESTIEN répond que l'on s'attachera à prendre en compte au maximum les contraintes de calendrier des membres de la commission.

➤ *Les cinq candidats aux postes de titulaires puis les cinq candidats aux postes de suppléants sont élus à l'unanimité (27 voix).*

### **CAISSE DES ECOLES**

Monsieur LESTIEN annonce que la représentation par défaut du conseil est de deux conseillers municipaux, soit avec le maire Président de droit, trois élus pour trois représentants élus par les sociétaires (donateurs) et propose de démarrer sur cette base quitte à monter en puissance plus tard.

Candidats :

Titulaires

Madame Claire CHABRIER  
Madame Muriel PETRUZZELLA

Suppléants

Madame Armelle ROUFFIGNAC  
Madame Carole ODIENNE  
Mademoiselle Marie CHABRIER

➤ *Les deux candidats aux postes de titulaires ainsi que les trois candidats aux postes de suppléants sont élus à l'unanimité (27 voix).*

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Monsieur LESTIEN annonce que le conseil d'administration doit être composé de membres élus dans la limite de huit et qu'il doit y avoir un nombre équivalent de personnes nommées par le maire, personnes qui peuvent être proposées par des associations oeuvrant dans le domaine social, de l'insertion, etc...

Monsieur LESTIEN propose de commencer avec cinq membres élus et cinq membres nommés quitte là aussi à monter en puissance si le besoin s'en faisait ressentir.

En ce qui concerne les associations et organismes, il est envisagé de faire appel à la mutualité Sociale Agricole, à l'Aide à Domicile en Milieu Rural, au Carrefour des Solidarités, à la Coordination Géontologique du Hurepoix et à l'Association Solidarité Nouvelle au Logement.

Cette liste n'est pas exhaustive et toute association oeuvrant dans le social pourra proposer des personnes.

Candidats :

Monsieur Antoine LESTIEN  
Mademoiselle Marie CHABRIER  
Madame Valérie OVERZEE  
Madame Ghislaine RICHIER  
Madame Sylvie BOURDARIAS

➤ *Les cinq candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

### **ELECTIONS DE DELEGUES AUPRES DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (C.C.P.L.)**

Monsieur LESTIEN présente la Communauté de Communes et la représentation de Forges-Les-Bains à savoir trois titulaires plus trois suppléants.

Compte tenu de l'importance que revêt à ses yeux l'implication de la commune, Monsieur LESTIEN annonce qu'il souhaite pour les trois postes de titulaires, Monsieur Daniel BOUCHON, Monsieur Georges GOWIE et lui-même. Pour les postes de suppléants, Monsieur LESTIEN souhaite les candidatures d'élus de l'autre liste, étant précisé qu'en ce qui concerne le fonctionnement des commissions à la C.C.P.L. traditionnellement très ouvert, tous les membres des différentes commissions communales devraient pouvoir participer aux commissions intercommunales équivalentes ou abordant des sujets relevant du secteur de compétences.

Monsieur DEMEURE pose la question du relèvement du nombre de délégués pour Forges suite au dernier recensement.

Monsieur BOUCHON répond que ce sera à la nouvelle assemblée de se saisir de la question si elle le souhaite.

Monsieur MORIN rappelle que cette question a déjà été abordée lors de la transformation du district en communauté. A l'époque, le statu quo a été maintenu.

Monsieur MORIN souhaite deux choses par rapport à la communauté :

- 1) que certains sujets soient débattus en conseil municipal avant que les délégués ne se positionnent en conseil communautaire,
- 2) que des comptes rendus synthétiques soient donnés en questions diverses pour les sujets les plus importants traités par la communauté.

<u>Candidats :</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	Monsieur Antoine LESTIEN	Monsieur Hugues DESHAYES
	Monsieur Georges GOWIE	Madame Sabelyne DESMEDT
	Monsieur Daniel BOUCHON	Madame Céline DAUMAIN

➤ *Les six candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

#### INFORMATION SUR LA DESIGNATION DE CANDIDATS POUR LE SICTOM

Monsieur LESTIEN rappelle que ce point figurait dans le premier ordre du jour. Pour des questions de délai et compte tenu du fait qu'il s'agissait juste d'une proposition puisque c'est le conseil de la communauté qui procèdera à l'élection, la question a été traitée directement par un simple courrier.

Les personnes qui ont été proposées sont : Monsieur Hervé DEMEURE et Monsieur Daniel BOUCHON en tant que titulaires et Madame Sabelyne DESMEDT en tant que suppléante.

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LIMOURS, BRIIS-SOUS-FORGES, FORGES-LES-BAINS, PECQUEUSE

La représentation est de deux titulaires plus deux suppléants.

<u>Candidats :</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	Monsieur Yves DESSAUX	Monsieur Bernard MORIN
	Madame Sophie DEZARD	Monsieur Pierre AUDONNEAU

➤ *Les quatre candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

#### SYNDICAT HYDRAULIQUE DE LA REGION DE LIMOURS

Même représentation que pour le syndicat précédent.

<u>Candidats :</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	Monsieur Hervé DEMEURE	Monsieur Christophe MARI
	Monsieur Yves DESSAUX	Madame Amélie GHEERBRANT

➤ *Les quatre candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

Monsieur LESTIEN profite du sujet pour faire une aparté sur le gymnase et plus précisément son dossier loi sur l'eau qui a reçu un avis négatif de la Commission Locale de l'Eau. Hormis le fait que l'on peut s'interroger sur le fait que la commission soit saisie après la décision de non opposition du Préfet, l'approche de cette commission est intéressante puisque le raisonnement a porté sur tout le versant où le gymnase et le lotissement vont être implantés, alors qu'il y a eu deux dossiers, un pour le lotissement et un

autre pour le gymnase. Le fait que ce soit le même cabinet qui ait monté les deux dossiers devrait faciliter les choses pour la prise en compte synthétique des remarques formulées par la CLE avec sans doute également un rapprochement avec le syndicat en ce qui concerne la synergie des différents dispositifs quant à leur exutoire naturel qui est le Petit Muce.

## SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE LA REGION D'ANGERVILLIERS

Même représentation à savoir, deux titulaires et deux suppléants par commune.

<u>Candidats :</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	Monsieur Yves DESSAUX	Monsieur Bernard MORIN
	Madame Sophie DEZARD	Monsieur Pierre AUDONNEAU

➤ *Les quatre candidats précités sont élus à l'unanimité (27 voix)*

## DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 du CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

Monsieur LESTIEN rappelle la souveraineté du conseil dans la gestion des affaires communales. Pour autant le législateur a prévu un dispositif par lequel le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

Plusieurs critères ont permis d'affiner les propositions de délégations faites ce soir :

- 1) L'importance des décisions. Les décisions importantes doivent continuer à relever du conseil.
- 2) L'efficacité et ou la rapidité des décisions à prendre peuvent justifier des délégations mais selon des pré-requis définis en amont par le conseil.
- 3) La rareté des décisions à prendre. Dans ce cas, la rareté est généralement compatible avec un passage devant le conseil puisqu'il y a anticipation dans le traitement des questions.

Le croisement de ces critères conduit à la proposition suivante :

Monsieur DESSAUX demande s'il est possible de modifier les délégations en cours de mandat.

Monsieur LESTIEN répond par l'affirmative.

Proposition sur la base de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux → non proposé
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal → proposé
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations de couvertures des risques de taux et de change → non proposé
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget → proposé
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans → non proposé
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes → proposé
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux → proposé
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières → proposé
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges → proposé
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € → proposé
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts → proposé

- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes → non proposé
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement → proposé
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme → non proposé
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal → non proposé. Après débat, une majorité semble favorable. Ce point est donc proposé.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal → proposé pour les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal → non proposé
- 18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local → non proposé
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles une propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux → non proposé
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal → non proposé
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme → non proposé

Compte tenu du fait que les avis sont partagés en ce qui concerne le point n° 15, Monsieur LESTIEN propose de commencer par celui-ci.

➤ *Le point n° 15 est approuvé par 16 voix pour, 8 contre et 3 abstentions.*

➤ *Tous les autres points tels que proposés sont approuvés par 27 voix.*

#### COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Monsieur LESTIEN présente le C.N.A.S. organisme social à destination du personnel communal et à gestion paritaire. A ce titre, le conseil municipal doit désigner son représentant, le maire étant chargé pour sa part de désigner le représentant du personnel parmi les volontaires qui se proposeront.

Candidate : Mademoiselle Marie CHABRIER

➤ *Mademoiselle Marie CHABRIER est élue à l'unanimité (27 voix).*

#### RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (C.I.G.) POUR UNE PRESTATION DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Monsieur LESTIEN rappelle que depuis trois ans, une personne du C.I.G. vient apporter une aide technique en urbanisme à la commune à raison d'un après-midi par semaine. Cette convention est arrivée à expiration et il est proposé de la renouveler. Cette nouvelle convention de trois ans peut être dénoncée à tout moment moyennant un préavis de deux mois. La prestation a un coût horaire de 45 €.

Monsieur GOWIE déclare que sa première impression sur la qualité du service rendu est bonne.

Pour Monsieur LESTIEN, il convient de poursuivre avec le dispositif existant dans un premier temps puis de prendre le temps de la réflexion pour se repositionner si besoin est d'ici quelques mois.

➤ Le conseil par 27 voix approuve la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.



## QUESTIONS DIVERSES

Après concertation, le conseil convient de fixer la tenue des conseils municipaux au dernier jeudi de chaque mois, hors exception.

Les prochains conseils relèveront justement de l'exception puisque les années de renouvellement des conseils municipaux le budget doit être voté au plus tard pour le 15 avril. Le 10 avril, il y aura un premier conseil à 20h00 pour le débat d'orientation budgétaire et un second à 21h00 pour les questions budgétaires et les autres points.

Monsieur LESTIEN fait un point sur les travaux du gymnase :

- le planning prévisionnel devra intégrer la coupure du mois d'août, ce qui risque de retarder un peu la livraison.

- le dossier loi sur l'eau du gymnase a été examiné par la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance du 21 mars dernier. Un avis négatif a été émis. Les voies d'amélioration des dispositifs existants seront explorées pour répondre au mieux aux attentes de la CLE dans un esprit de concertation.

Monsieur BOUCHON présente l'association A.I.D.I.L qui dispense des formations à destination des élus. Le programme 2008 est accessible sur internet.

Monsieur BOUCHON annonce que le Conseil Général va poursuivre les travaux de la piste cyclable de Chat Même jusqu'aux hauts du Parc à Limours.

Monsieur BOUCHON invite les élus et le public à participer à la marche de printemps. Rendez-vous est fixé devant la mairie d'Angervilliers le dimanche 30 mars à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Antoine LESTIEN